

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE EN MORBIHAN

Un habitant de votre commune appelle en Mairie au sujet du Frelon Asiatique :

Que pouvez-vous lui conseiller ?

- 1/ Orienter l'habitant (qui indique la présence d'un nid de Frelon Asiatique chez lui ou qui cherche des informations) vers votre ou vos Référents Frelon Asiatique
- 2/ Votre Référent accompagne les habitants de votre commune vis-à-vis de la destruction de nids de frelons :

- * Il confirme l'espèce en cas de découverte d'un nid
- * Il renseigne l'habitant sur une éventuelle aide financière de la commune pour la destruction du nid
- * Il met à disposition la liste d'entreprises en mesure d'assurer la destruction du nid (liste des désinsectiseurs référencés par la FDGDON 56)
- * Il transmet à la FDGDON 56 les éventuelles anomalies de destruction
- * Il a à sa disposition les documents d'informations transmis par la FDGDON 56 (organisation de la lutte en 2024, recommandations et préconisations sur le piégeage des fondatrices au printemps, recommandations sur la destruction des nids primaires...)

Pour toute question, nous sommes à la disposition
du/des référent(s) Frelon Asiatique de votre Commune !